

Concours section : 1er concours d'accès
Epreuve matière : Connaissance du monde contemporain
N° Anonymat : GTSNT377 JP

Nombre de pages : 12

16 / 20

Concours : 1^{er} Concours d'entrée à l'ENM

Epreuve : Connaissance et compréhension du monde contemporain

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



Consensus et compromis

"À l'aube du XXI^e siècle, la démocratie est à la fois consacrée et incertaine", écrit P. Rosanvallon dans Le modèle politique français. La culture de la démocratie ainsi acquise se fonde sur le droit à la contradiction et à la liberté d'expression, ainsi qu'à la recherche du consensus entre les représentants élus du peuple. Pourtant, la démocratie remise en cause met à mal le consensus et le compromis.

La culture du consensus, étroitement liée à la démocratie et bien souvent exclue de tout régime autoritaire, est celle de la volonté d'aboutir à une solution qui rassemble, sans contestations. Fait ainsi consensus la solution conciliée et partagée, qui voit converger non seulement les décideurs mais aussi ceux à qui elle est susceptible de s'imposer. La démocratie tend, par sa nature, à faire émerger un consensus, au sein de ses instances de débat. C'est ainsi l'espoir de l'Assemblée Nationale dans sa mission législative que de créer les lois qui feront consensus. À l'inverse, l'état totalitaire gouverne dans l'intérêt de la conservation du pouvoir (H. Arendt L'origine des totalitarismes). Le consensus, qui se développe ainsi avec la naissance des démocraties en Occident, ne se limite pas aux Etats. Il imprègne les relations internationales contemporaines fondées sur la coopération des Etats souverains et la volonté de parler d'une seule voix. À l'inverse, le consensus irrigue la société civile, qui s'organise autour d'instances telles les associations et organisations non-gouvernementales. La société elle-même se saisit de cette culture : n'apprend-on pas aux enfants la recherche du consensus à travers la rencontre avec autrui ou le travail de groupe ?

N°

1.1.27

Toutefois, le consensus ne relève pas de l'évidence ; il se pose au contraire comme un idéal. Si le dialogue et le débat peuvent emporter l'adhésion, la construction commune et conciliée d'une solution partagée relève davantage du compromis. La discorde, qui pourrait être source de tension, se résoud alors par des concessions réciproques entre décideurs. Chacun cède alors aux autres une partie de ses convictions pour parvenir à un équilibre. La solution diffère alors de celle qui aurait émergé du consensus. Pourtant, ni le compromis ni le consensus ne sont assurés. En effet, le droit de débattre, d'accepter des opinions divergentes, peut aussi faire obstacle à toute solution. Que faire alors lorsqu'aucune solution ne se dessine ? Si consensus et compromis se distinguent, ils sont tous deux remis en cause par le conflit et ses divergences inconciliables. Tout conciliation semble alors compromise : entre autorité contestée et décision contournée, la société contemporaine apparaît déstabilisée par une conflictualité qui marque tant les Etats dans leur souveraineté interne que dans leurs relations à l'échelle régionale ou mondiale. Or, la concertation apparaît encore nécessaire à l'équilibre du monde.

Des lors, dans quelle mesure le consensus et le compromis, marqueurs de la conciliation des intérêts, opinions et cultures, peuvent-ils survenir à des conflits en apparence irréconciliables ?

La coopération par le consensus et le compromis s'est imposé comme modèle de la décision publique dans la société contemporaine (I). Pourtant, la société se voit désormais déstabilisée par des divisions ancrées, qu'il convient d'appréhender pour favoriser un retour de la conciliation (II).

I. Consensus et compromis dans la recherche contemporaine de coopération

Le consensus est posé comme un idéal des Etats modernes démocratiques (A). Pourtant, le conflit n'a pas disparu, et avec lui des obstacles à une solution consensuelle ou traduisant un compromis (B).

A. Le consensus au fondement de la démocratie

Le consensus apparaît avant les démocraties comme un idéal d'apaisement de la société. C'est toutefois la consécration des démocraties occidentales qui donne naissance à une véritable

culture du consensus.

Le consensus a été pensé avant l'émergence des démocraties. En effet, les relations internationales et européennes sont longtemps marquées par les conflits internes comme externes. Ainsi, la France du XVI^e siècle se divise dans les guerres de religion, reflet d'une tension entre groupes qui ne se reconnaissent pas, et d'une politique d'Etat qui oscille entre reconnaissance de minorités religieuses avec le Traité de Nantes de 1598 et religion unique par le traité de Fontainebleau abrogeant le premier. La lutte est aussi celle des Seigneurs qui s'affrontent pour étendre leur influence, jusqu'à la constitution progressive de l'Etat-Nation, pacificateur sur son territoire (N. Elias La naissance de l'Occident). Les conflits traduisent également les relations entre ces Etats, de la Guerre de Cent Ans au conflit entre la France et la Prusse.

Face à ces conflits se développent des réflexions en faveur de l'apaisement des tensions. C'est là l'objectif premier du consensus. Un esprit du débat et du consensus émerge chez les penseurs. Les relations internationales sont un obstacle au développement des Etats, la Nation étant marquée par les destructions et contrainte d'investir pour se défendre. Rousseau est un penseur de la diffusion des connaissances, et par là-même de l'apaisement des sociétés. Humaniste, il croit ainsi dans le développement par l'esprit, lequel sera favorisé par la paix en Europe. Les tentatives des Etats de s'allier se développent. Au traité de Westphalie au XVII^e siècle qui pose les frontières en Europe succède le Concert des Nations en 1815 pour une paix en Europe. Au sein des Etats, cet esprit du dialogue et du consensus émerge également. Montesquieu prône le débat en affirmant qu'un Etat duquel n'émerge aucun cri de contestation n'est pas libre. Rousseau, quant à lui, dans ses Considérations sur le Gouvernement de Pologne, fait valoir la transparence et le débat comme fondement de la démocratie. C'est ainsi une culture du consensus dans un régime des peuples qu'ils désignent, en opposition avec la monarchie absolue de l'Ancien Régime. C'est ainsi un objectif de consensus dans un gouvernement de la pluralité. Le XVIII^e siècle des Lumières voit ainsi naître la pratique du débat dans les Salons, discrets lieux d'échange des intellectuels.

En héritage, le consensus s'impose au cœur de la démocratie. C'est le cas d'une part au sein des Etats démocratiques - Les

expériences de démocratie se succèdent à la Révolution française et lors de la Seconde République, pour triompher en France avec la Troisième République. Une émergence moins tumultueuse se dessine en Amérique du Nord et au Royaume-Uni à la même époque, avec davantage de stabilité des lois que la République en France est remise en cause par des monarchies et Empires. Pour autant, la conquête progressive de la démocratie s'impose, la culture du consensus avec elle. Le consensus se fonde sur une égalité des citoyens, ce que Tocqueville soutient dans De la démocratie en Amérique. Rousseau fonde également la démocratie sur l'égalité. En effet, il festoge l'Etat fondé sur un modèle patrimonial, familial, dans lequel les relations d'autorité s'imposent au peuple à l'image de celle du père de famille. L'Etat doit reposer sur l'égalité des citoyens et des droits égaux à la parole politique. La démocratie installée avec la Troisième République reprend ainsi ce principe, en assurant notamment le suffrage universel qui avait consacré la Seconde République en 1948. Nos démocraties contemporaines ont repris ces acquis : du suffrage universel étendu par ailleurs aux femmes en 1944 - au débat dans l'entre du Parlement, en passant par la liberté d'expression. La culture du consensus apparaît alors acquise sous la V^e République, au moins dans l'organisation des pouvoirs suivant sa Constitution.

Au fondement des démocraties, le consensus est désormais transposable à la pratique des relations internationals. Le consensus émerge à manière plus visible après les deux guerres mondiales. Si en 1919, P. Valéry déplore déjà le "frisson qui a parcouru la moelle de l'Europe", que la Société des Nations naît après la Première Guerre mondiale, c'est essentiellement la seconde qui marque l'accélération du consensus dans la diplomatie. Puisque désormais la civilisation a les moyens de s'auto-détruire selon les termes d'A. Camus, les Etats se saisissent de l'enjeu pour une coopération sincère incarner la paix mondiale. L'organisation des Nations Unies est créée, fondée sur la souveraineté des Etats et leur égalité sur la scène internationale. Le droit international se structure en vue d'organiser les relations internationales. Les Etats qui coopèrent s'inspirent du consensus démocratique, en témoigne l'organisation de l'Assemblée Générale de l'ONU. Le consensus se matérialise par l'adoption de Traité, favorables au maintien de la paix, par rapport à la guerre qui s'oppose au consensus. En témoignent notamment les accords de Genève de 1949 relatifs au droit humanitaire en temps de guerre. Au

Concours section : 1er concours d'accès
Epreuve matière : Connaissance du monde contemporain
N° Anonymat :

GTSNT377 JP

Nombre de pages : 12

16 / 20

Concours : 1^{er} concours d'entrée à l'ENM

Epreuve : Connaissance et compréhension du monde contemporain

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



sein des nouvelles communautés européennes aussi se reflète ce moment du consensus. Elle naît de la crise comme l'affirme Jean Monnet, pour faire des Etats qui se structurent des Nations égales, structurées autour du consensus, gage de paix en Europe. Un modèle du consensus qui demeure au sein de l'Union.

Toutefois, ces instances internationales rappellent à la difficulté du consensus. Il en est de même pour les gouvernements et pouvoirs législatifs, confrontés aux désaccords voire aux conflits. Dès lors, le consensus apparaît comme un idéal inachevé.

B. L'idéal de consensus inachevé

Le consensus, qui fédère autour d'une solution partagé, reste un idéal. Bien souvent, c'est le compromis qui doit s'y substituer pour assurer une solution partagée malgré les différends. Pourtant, la recherche d'un compromis peut également échouer.

Le consensus, unique, partagé par tous sans concession, est rare. En effet, le gouvernement du peuple implique une pluralité d'opinions, plus ou moins compatibles. Ainsi, des situations individuelles, positions politiques divergentes et intérêts particuliers peuvent rendre plus complexe la décision publique, malgré l'intérêt général qui doit guider la décision des représentants du peuple. Dans un régime de mandat impératif, le consensus est d'autant plus inaccessible qu'un représentant est tenu pour son engagement. Le mandat représentatif qui prédomine dans les démocraties contemporaines le rend plus envisageable. Toutefois, les positions divergentes sont, autant que la recherche du consensus,

N°

.S.12

un impératif de la démocratie. Ainsi, B. Flanin dans la démocratie représentative rappelle que la contestation par l'opinion publique, mais aussi le débat et la pluralité, sont fondatrices de ce système. Ainsi, le désaccord privé du consensus, au profit d'un compromis démocratique. La gouvernance par le nombre rend d'autant plus nécessaire le compromis. Comment trouver un consensus quand une assemblée rassemble plusieurs centaines de représentants ?

La recherche du compromis est alors nécessaire pour éviter toute paralysie du système. Il apparaît toujours plus complexe de gouverner avec l'opposition qui en période de fait majoritaire, en témoigne les conflits entre F. Mitterrand et son premier ministre J. Chirac, donnant lieu au refus du Président de signer des projets de loi en Conseil des ministres, faisant échec au compromis. Le compromis est toutefois nécessaire et favorisé par le débat. Ainsi, l'Europe se construit suivant une politique des petits pas pronée par Schuman, et désormais en admettant des avancées parmi un groupe restreint d'Etats volontaires. Ainsi, le Parquet européen est le fruit d'un compromis entre 22 des 27 Etats de l'Union. Ainsi, la démocratie, le débat, amènent à la recherche d'un compromis, moteur de la construction collective lorsque le consensus n'est pas accessible.

Pourtant, le consensus comme le compromis peuvent être mis en échec, malgré les dispositifs visant à le favoriser. D'une part, le compromis peut être rejeté lorsque les inégalités marquées entrent en jeu, tant au niveau national qu'à l'échelle mondiale. Ainsi, les inégalités en France se traduisent non seulement par des inégalités géographiques, mais aussi par des divergences d'opinions. C'est le constat notamment dressé par Ch. Guillemy dans la France périphérique face aux inégalités, qui se traduisent dans les déterminants du vote. Les représentants élus portent des paroles et revendications inconciliaires. La mémoire est également un enjeu en la matière : reconnaître une mémoire plutôt qu'une autre peut faire obstacle au consensus. C'est ainsi la position de Ghislaine Halimi quant à la Guerre d'Algérie qui empêche aujourd'hui un consensus sur son entrée au Panthéon. Au niveau régional et mondial, l'enjeu est celui des inégalités entre Etats. Ainsi, comment concilier des pays développés et des Etats en voie de développement, dont les orientations politiques divergent ? Ainsi, Zakilaïdi souligne ce malaise dans la mondialisation entre des Etats qui se parlent mais ne se comprennent pas. Ainsi, l'Occident se fonde sur la démocratie et

des libertés fondamentales, quand les pays d'Afrique en développement défendent un droit au développement comme valeur essentielle. Alors, l'opposition en matière de politiques environnementales ou protection des libertés individuelles donne lieu à des tensions inconciliables.

Par ailleurs, l'individualisme qui caractérise la société post-moderne est source de difficultés à trouver des compromis. Pour R. Debray, le citoyen a été surpassé par l'individu. Au sein des Etats, il en découlait une difficulté à accepter une décision qui bénéfice à autrui. C'est l'intérêt général qui n'intéresserait donc plus l'électeur, mais des intérêts catégoriels, du risque de blocages de la décision. La fin de la conciliation serait-elle en passe de s'installer ?

Alors que Fukuyama voit avec la chute de l'Union soviétique une victoire du libéralisme voué à s'imposer, et engendrer un consensus permanent (La fin de l'Histoire), Samuel Huntington envisage un nouveau choc des civilisations. Entre consensus et conflit, le monde contemporain oscille, en témoigne une déstabilisation des Etats à l'heure du compromis difficile.

II - Faire consensus dans des sociétés divisées

Les Etats apparaissent désormais divisés et la difficulté à faire émerger un consensus ou un compromis se traduit par une réelle déstabilisation (A). Pourtant, ce compromis est une garantie de stabilité, appellant ainsi à renouveler le dialogue entre citoyens, institutions et Etats (B).

A. Les sociétés contemporaines déstabilisées par la vigueur des conflits

Consensus et compromis en danger, les sociétés souffrent de la division. Les Etats sont contestés par leurs citoyens dans une crise de la démocratie, tandis que les relations internationales traduisent un retour de l'opposition.

La crise démocratique découle directement du conflit impossible. Des divergences entre la majorité et l'opposition naît la contestation contre le pouvoir pourtant élu. Dans Le paradoxe démocratique, Rantal Nouffe souligne la précarité d'un compromis artificiel. En effet,

alors que les autorités démocratiquement élues gouvernent et légifèrent dans le cadre de l'état de droit, la loi adoptée et les décisions administratives sont perçues comme imposées et faisant souvent peu état de l'opposition. La norme déclencherait non d'un compromis mais d'une politique imposée, d'autant plus alors que le Parlement est accusé d'être de connivence avec l'exécutif. Un sentiment décuplé par l'usage de l'article 49-3 de la Constitution permettant d'adopter un texte contesté sans débat. La crise démocratique qui se donne à voir est sévère. P. Rosanvallon soulève la défiance contre l'état et les stratégies de contournement telle l'abstention (Contre-démocratie). D. Van Ruymbeek affirme pourtant dans Contre les élections que nous faisons les élus tout en détestant les élections. Désormais, ce serait donc tant les élus que les élections que l'électorat fuirait. La crise des Gilets Jaunes apparaît symptomatique de la déviance. Le conflit est désormais courant dans nos démocraties, et permis par un droit de manifester consacré. Pour Erik Nauel, sociologue des mobilisations, la manifestation reste, à l'heure des réseaux sociaux, le premier mode d'action collective et d'expression des dissenses en démocratie.

Au-delà du conflit, le compromis semble devenu impossible du fait d'une polarisation politique de la société, à la fois cause et conséquence de la crise démocratique. Contre les élus qui gouverne, le populisme contestataire comme nationaliste se développe (P-A Taguieff). Le vote extrême pèse d'autant plus sur le consensus ; or, J. Fourquet dans sa sociologie des inégalités et du vote montre ce renforcement de la culture de la contestation dans L'Archipel Français. Un populisme qui d'ailleurs dépasse l'état français : de Bolsonaro au Brésil au populisme représenté à 26 % au sein de l'Union, la crise démocratique qu'il incarne est une réalité partagée. Par ailleurs, la conciliation qui caractérise une tradition du Bundestag allemand n'est pas inscrite dans la pratique parlementaire française, rendant le conflit plus durable.

Si une crise démocratique découle des difficultés à concilier les intérêts divergents, il en est de même pour les relations internationales. Les relations internationales contemporaines donnent à voir des conflits de position. Malgré les avancées des Convention de Rio et Protocole de Kyoto en 1992 et 1997 donnant naissance à l'Agenda 21 et aux COP annuels, les avancées sont rares. En cause, les désaccords des Etats et des solutions non contraignantes. Le Secrétaire Général

Concours section : 1er concours d'accès
Epreuve matière : Connaissance du monde contemporain
N° Anonymat : GTSNT377 JP

Nombre de pages : 12

16 / 20

Concours : 1^{er} CONCOURS ENN

Epreuve : Connaissance et compréhension du monde contemporain

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



de l'ONU déplore à l'issue de la COP 26 de Glasgow un accord inefficace faute d'un véritable engagement. Par ailleurs, la conciliation dans les relations internationales suit un modèle à plusieurs vitesses. Le G7 et le G20 ne réunissent que les plus puissants. Restent alors aux petits Etats à se soumettre ou trouver des solutions de contournement en se concertant entre eux. Ainsi, les pays cotiers font valoir leurs intérêts quant aux enjeux climatiques en s'alliant à Singapour dans les réunions de l'Assemblée générale de l'ONU (Delphini Allié, les Suds dans la Nondirection). De même, l'Union Européenne se divise. Si la crise du covid et la guerre en Ukraine semblent plaider en faveur du consensus retrouvé, pour Debors, l'union européenne court un risque de mort au regard des tensions entre les dirigeants.

En matière de relations internationales, le risque est celui de la guerre. Pour les théories classiques des relations internationales, la guerre est en effet un invariant des Etats souverains (Morgenthau, L. Marx). Faute de parler d'une seule voix, les Etats s'enlisent dans des conflits armés, malgré le cadre international qui régule l'intervention à travers le devoir de non-ingérence. Ainsi, au Moyen-Orient, les Etats se dévisent, en Irak comme en Afghanistan. À l'inverse, c'est peut-être un consensus exacerbé qui pourrait donner lieu aux guerres. Ainsi, la violation par l'armée russe des frontières ukrainienne et l'invasion de son territoire ont pu être facilitée par un consensus de paix qui anime l'Occident, laissant courir peu de risque à la Russie qui ne redoute pas la réponse armée. Ainsi, K Schmidt affirme-t-il que le consensus détruit le politique. En l'absence de conflit, l'absence de volonté de résistance survient. Une théorie contestable au regard du paternalisme, mais qui fait valoir un équilibre nécessaire entre conflit, consensus et compromis.

N°

91.52

Ainsi, les déstabilisations contemporaines appellent à repenser le consensus et le compromis comme mode d'action politique.

B- Le compromis nécessaire à la stabilité des Etats

La contestation et le conflit dépassent le compromis dès lors que la minorité semble écartée du débat. Ainsi, renouveler le consensus et le compromis implique, à toutes les échelles, de mieux connaître l'autre, et d'assurer la participation de chacun au débat.

Zaki Laidi déplore l'incompréhension des Etats et de leurs cultures comme source des blocages diplomatiques. Il s'agit donc à l'avenir de mieux connaître et reconnaître son interlocuteur pour construire ensemble un consensus. D'une part, il s'agit d'admettre une diversité des modes de pensée. Sans promouvoir un relativisme, les valeurs de chaque Etat doivent être comprises pour être intégrées. Ainsi, Appadurai, penseur indien, rappelle dans sa Condition de l'Homme Global que chacun est influencé par la mondialisation, mais conserve ses propres grilles de lecture du monde à l'aune d'une culture propre. Vont en ce sens les Cultural Studies qui s'intéressent aux "subcultures", ainsi que les études post-coloniales qui œuvrent à faire connaître un autre point de vue d'une Histoire orthodoxe fondée sur des auteurs Occidentaux. Ainsi, Frantz Fanon (Peaux noires, masques blancs) est une voix reconnue pour ce mouvement de reconnaissance. Aimé Césaire, tout en créant le concept de Négritude pour promouvoir l'identité noire déplore à l'inverse des réunions qui excluent les Blancs, qui font de leurs organisateurs les nouveaux persécuteurs. Au niveau des Etats, cette diversité politique et culturelle fait également défaut. Eric Nauvin déplore dans la nouvelle question scolaire des stratégies de contournement de la carte scolaire qui alimente un entre-soi et la coexistence de jeunesse qui ne se connaissent pas.

Outre la connaissance et la reconnaissance, le compromis requiert une confiance mutuelle. Des garanties mutuelles vont en ce sens : ainsi, un Etat peut refuser d'accepter un traité en réponse à l'inexécution d'un autre signataire. Au sein de l'Union Européenne, les critères de Copenhague qui conditionnent l'adhésion sont également un facteur de confiance. Toutefois, la confiance ne peut être absolue. En témoignent de multiples affaires qui révèlent la force de la

souveraineté des Etats : l'affaire des sous-marin affecte la confiance de la France à l'égard de l'Australie et des Etats-Unis, les affaires d'espionnage qui relèvent de la défense nationale créent des suspicions. Pourtant, cette confiance pourrait être favorisée par le compromis-même. Ainsi, en matière environnementale, les engagements contraignants permettraient de renforcer la confiance entre Etats, au prix de leur responsabilité.

D'autre part, consensus et compromis doctent s'imposer à nouveau au sein des Etats et entre Etats, par la participation. La déstabilisation des démocraties découlant d'un manque de confiance dans les institutions, plusieurs auteurs prônent une forme de démocratie participative. C'est notamment le cas de Bois Blondel (Démocratie participative), notamment régulateur de la Convention pour le Climat. C'est également le cas de Ch. Noëffe ou de Rosenvallon (Le siècle des populismes) qui voient dans la participation directe une solution au manque de représentativité de la décision publique. En ce sens, la démocratie locale tente de se développer à travers des référendums locaux ou budgets participatifs. De plus, la vie politique se voit moralisée depuis le tournant de 2013, qui crée une déclaration de patrimoine des élus et un contrôle de la Haute Autorité pour la Transparence de la vie publique.

La participation s'impose également au niveau mondial. En ce sens, une réforme du Conseil de Sécurité de l'ONU est initiée en 2013. Elle peine à trouver une issue. Pourtant, une révalorisation des petits Etats face aux puissants membres permanents semble aller dans le sens d'une coopération plus équitable. De plus, le développement des pays les plus en difficultés serait favorable à des délibérations plus équilibrées. Les politiques de développement du Fonds Monnaie Internationale et de la Banque Mondiale tendent à favoriser la solidarité entre Etats. Toutefois, la souveraineté limite encore tantôt l'aide volontaire entre Etats, tantôt la contrainte. Pourquoi ne pas envisager à l'avenir une remise en cause de la souveraineté qui impose un consensus, pour favoriser les décisions contraignantes pour les Etats dans des domaines essentiels tels la protection de l'environnement ?

Ainsi, la conciliation démocratique qui se traduit par le compromis et le consensus apparaît en crise. Pourtant, le consensus comme idéal doit pouvoir être renouvelé au nom d'un équilibre international et pour la préservation de la démocratie, dont House for Freedom souligne chaque année le recul. Le compromis est encore possible, reste aux Etats à retrouver une légitimité dénoncée. Ainsi, si la démocratie n'est pas le meilleur des régimes, il reste le moins mauvais de ceux que nous connaissons, selon Churchill.

Nietzsche prône ainsi un équilibre entre la paix et les tensions entre Etat, tensions qui garantissent aux Etats, par leur « au-delà », le droit de faire valoir leurs intérêts, contre une décision imposée. Le conflit, lui aussi, reste ainsi nécessaire à la démocratie, au débat et au compromis.